

Siège social :

Belgique Acouphènes asbl
Boulevard de l'Ourthe 99
4032 Chênée

Permanence téléphonique :
04 367 45 65

(Du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00, sauf jours fériés)

A l'attention du responsable du magasin

Chênée, le 10 décembre 2019

Madame, Monsieur,

L'association Belgique Acouphènes compte parmi ses membres de nombreuses personnes souffrant d'hyperacousie, je m'adresse à vous en tant que présidente pour vous faire une demande particulière. La personne qui vous remet ce document fait partie de l'association Belgique Acouphènes et est particulièrement concernée par cette demande.

L'hyperacousie est une hypersensibilité aux sons, même les plus ordinaires, par ex : le bruit du frigo, celui des voitures, le simple froissement d'une feuille de papier, le rangement de la vaisselle ou de couverts. Tous ces bruits apparemment insignifiants sont ressentis comme une agression, une douleur pour les personnes qui souffrent d'hyperacousie et peuvent provoquer de l'irritabilité, de l'oppression, des tremblements, des vertiges, voire des évanouissements, ce qui est socialement très handicapant, même si ce phénomène est invisible.

Depuis 2017, au Royaume-Uni, plusieurs enseignes (par exemple Morrison tous les samedis de 9 à 10h) pratiquent « l'Heure Silencieuse ». https://www.rtbef.be/info/societe/detail_un-supermarche-britannique-introduit-une-heure-de-courses-silencieuses-pour-les-personnes-autistes?id=9978126 et <https://aides-techniques.handicap.fr/a-supermarche-amenagement-autisme-10397.php>

Plus récemment, en France, quelques magasins (notamment l'hyper U de Vierzon, tous les mardis de 14 à 15h. et les mercredis de 9 à 10h.) ont également mis en place cette « Heure Silencieuse ». <https://www.leberry.fr/vierzon-18100/actualites/une-heure-silencieuse-par-semaine-dans-une-grande-surface-vierzonnaise-13080881/>

Dans un souci de rendre les achats plus agréables aux personnes qui souffrent d'hypersensibilité sensorielle, comme les hyperacousiques, les autistes, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une déficience cognitive, **l'idée de mettre en place « l'Heure Silencieuse » dans votre magasin, serait d'une grande aide pour elles et vous permettrait également de vous différencier !** Du point de vue pratique, cela consiste simplement à atténuer les lumières, couper la sono et les appels micro et réduire l'intensité des Bips aux caisses pendant une heure chaque semaine. Ceci peut être considéré comme un aménagement pour personne handicapée, au même titre que les places de parking élargies.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie de réserver un bon accueil aux personnes qui se présenteront au nom de notre association.

Bien cordialement



Yolande Delobbe

Présidente